

COMMUNE DE HOMMARTING

ARRETE N° 2021 – 023 DU 14 OCTOBRE 2021

Circulations sur les voies urbaines

Le Maire de la Commune de HOMMARTING,

Vu le code des communes,

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, Départements et des communes,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes les mesures à assurer la sécurité et commodité de la circulation sur les voies urbaines,

En raison de la réalisation de travaux d'entretien de la voirie et des accotements, Route de Réding à HOMMARTING, par les agents communaux, pour la période du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021 :

- **la circulation sera interdite, Route de Réding à HOMMARTING, durant cette période.**

ARRÊTÉ

Article 1 : A compter du 18 octobre 2021 et jusqu'au 22 octobre 2021, en raison de la réalisation de travaux d'entretien de la voirie et des accotements, Route de Réding à HOMMARTING:

- **la circulation sera interdite, Route de Réding à HOMMARTING, durant cette période.**

Article 2 : Une signalisation routière sera mise en place par les agents communaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à,

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sarrebourg,
- Le SDIS de la Moselle,
- Monsieur le Maire de REDING.

Fait à HOMMARTING, le 14 octobre 2021

Le Maire,

Jean - Louis NISSE

